



QUOI

Divers fournisseurs de services à la personne participent à des conversations régulières visant à aborder des situations qui : comportent un risque très élevé de danger; touchent à plusieurs domaines; et **exigent une attention immédiate**.

QUAND

Un professionnel des services à la personne (p. ex., un policier) reconnaît que les problèmes d'un client dépassent la portée de son organisme et plusieurs facteurs de risque aggravants indiquent que **le danger est imminent**, c'est-à-dire que quelque chose pourrait se produire dans les 24 à 48 heures.

POUR QUI

Un professionnel des services à la personne (p. ex., un policier) reconnaît que **les problèmes d'un client dépassent la portée de son organisme** et plusieurs facteurs de risque aggravants indiquent que le danger est imminent, c'est-à-dire que quelque chose pourrait se produire dans les 24 à 48 heures.

POURQUOI

Écarter ou réduire les risques élevés en établissant un rapport entre la personne ou la famille et tous les services requis, puis **mettre en œuvre un plan pour les garder en rapport**.

ORGANISMES

Éducation

Protection des enfants

Programmes sociaux

Services de police municipaux

GRC

PEI Family Violence Prevention Services

Mi'kmaq Confederacy of PEI

Probation

Santé publique

Protection des adultes

Santé mentale et toxicomanie

Services aux victimes

SÉQUENCE

Les organismes sont mis en rapport immédiatement. **Seuls les organismes jugés nécessaires par le forum** se rencontrent pour mettre le plan d'intervention en œuvre. Ils frappent généralement à la porte du client dans les 24 à 48 heures suivant la rencontre.

CONSENTEMENT

Selon les mesures approuvées de la démarche Bridge et conformément aux lois applicables, **il n'est pas toujours nécessaire d'obtenir le consentement avant de présenter une situation au forum** ou de procéder à l'intervention.* Lorsqu'on a affaire à des risques élevés, il arrive souvent que les personnes touchées ne soient pas en mesure de donner leur consentement dès l'abord. *La quatrième étape de filtrage, à savoir frapper à la porte du client, est souvent un bon moyen d'obtenir le consentement exprès avant de procéder.

PARTAGE D'INFORMATION

Le partage d'information est permis au forum de conciliation en fonction du processus de filtrage rigoureux suivi par la démarche Bridge.

CAPACITÉ DE RÉACTION

La démarche Bridge est un outil communautaire rentable qui permet d'apporter des changements immédiats aux situations à risque élevé constatées par divers services à la personne en **établissant rapidement un rapport entre les clients et tous les services dont ils ont besoin**.